

Petites cloches cultuelles : question de terminologie...

Eric SUTTER

Quand on aborde le champ des « petites » cloches cultuelles (ici, dans la religion chrétienne, car il en existe aussi dans d'autres religions, ce qui mériterait un article spécifique), la terminologie utilisée par les auteurs d'articles mais aussi par les professionnels du patrimoine n'est pas toujours homogène ou cohérente. La solution n'est pas forcément évidente non plus.

A titre d'exemple, prenons les termes du thésaurus utilisé dans la base de données *Objets* (Palissy) du ministère de la Culture, alimentée à la fois par les arrêtés de classement et par les services de l'Inventaire général.

A - Le thésaurus (lexique structuré et hiérarchisé des termes autorisés pour indexer et catégoriser l'objet décrit)

On trouve les instruments campanaires répartis au sein de trois grandes catégories :

La catégorie « *instrument de musique* » coiffe la hiérarchie suivante :

- « **Cloche** », avec les termes plus spécifiques :
 - « Cloche de chœur » (Déf. : Petite cloche, parfois en forme de tube, utilisée dans certaines églises pour marquer les moments importants d'un office. Suspendue dans un clocheton au-dessus du chœur ou parfois dans le chœur lui-même, du côté de l'Épître, elle est actionnée au moyen d'une corde ou parfois frappée par le servent de messe ou par le célébrant lui-même.)
 - « Cloche de sacristie » (Déf. : Petite cloche suspendue près de la porte d'une sacristie, que le servent de messe actionne dès que le prêtre sort de celle-ci, pour avertir qu'un office va être célébré.)
- « **Clochette** » (Déf. : Petite cloche portative.)
- « **Roue à clochettes** » (Déf. : Instrument constitué d'une roue simple ou double, sur le pourtour de laquelle sont fixées des clochettes. Elle est actionnée au moyen d'une manivelle, d'un bâton ou d'une corde tendant un ressort, pour marquer certains moments importants d'un office. Elle est fixée au mur près d'un autel.)

La catégorie « *Objet religieux* » coiffe la hiérarchie suivante :

- « **Objet lié à l'autel** » avec les termes plus spécifiques
 - « Clochette d'autel » (Déf. : Petite cloche portative, généralement en bronze, munie d'un manche ou d'une poignée, que le servent de messe agite pour marquer certains moments importants d'un office)
 - « Sonnette d'autel », synonyme : « carillon liturgique » (Déf. : Instrument sonore à percussion constitué de plusieurs clochettes en métal, généralement en bronze, et muni d'une poignée sur le dessus)
- « **Objet lié à la procession** » avec les termes plus spécifiques
 - « Clochette de procession », synonyme « tintenelle » (Déf. : Clochette portée en tête de procession et fixée en haut d'une hampe.)

La catégorie « *Meuble religieux* » coiffe la hiérarchie suivante

- « **Meuble lié à la procession et à la dévotion** » avec le terme plus spécifique
 - « Clochette de basilique » (Déf. : Clochette montée sur un cadre porté par une hampe, utilisée comme insigne de basilique.)

B - L'usage par les indexeurs ou rédacteurs de fiches

Avant d'aborder la critique du choix des termes, de leur positionnement dans la hiérarchie ou des définitions données, regardons d'abord les objets indexés par ces termes :

Cloche de chœur : 10 fiches dont 1 titrée « cloche » tout court et une autre titrée « cloche à main » ; seule une fiche titrée « cloche de chœur » fait l'objet d'une photo et les descriptifs des autres ne sont pas toujours précis quant au mode d'actionnement. Globalement, on en déduit que cela concerne des petites cloches de volée mues par une corde et identiques à certaines cloches indexées « cloches de sacristie » (Voir plus loin)



Quant à la fiche titrée « cloche à main », il s'agit de tintenelles ou de clochettes d'autel ou de clochettes de procession... mises à l'abri dans la sacristie.

Cloche de sacristie : 5 fiches dont 1 titrée « cloche à main », 1 autre correspond à une clochette à manche (poignée en bois) ; 2 fiches correspondent à des cloches de volée ou coptées (voir photos ci-après)



La cinquième fiche correspond à un instrument atypique et peu courant puisqu'il s'agit d'un empilement de quatre timbres à tirage vertical (situé à Troyes, sacristie de l'église St Pantaléon). Difficile à dénommer. En existe-t-il ailleurs ?



Clochette d'autel : 99 fiches descriptives



L'indexation de ce groupe semble cohérente, même si la forme de l'instrument s'avère variable.

Sonnette d'autel : 87 fiches descriptives dont nombreuses sont titrées « sonnette liturgique »



Clochette de procession : une seule fiche (église de la Chapelle-Bayvel, Eure), sans photo mais la description semble correspondre à une tintenelle. Mais si on interroge par Tintenelle, on obtient 6 fiches indexées soit par cloche, soit par

cloche d'appel ou soit par clochette ; pas de photos pour vérifier les similarités, mais preuve qu'il n'y a pas d'indexation homogène...

Clochette de basilique : 5 fiches



Clochette : 223 fiches, la plupart concernant des objets liturgiques (quelques unes sont titrées *clochette de célébrant*), mais certaines concernent aussi des clochettes à manche utilisées dans les hôpitaux, par exemple (sans différence de forme).



C – L'approche critique

On constate l'hésitation du lexicographe dans le classement et la définition des désignations, selon qu'il donne la préférence

- à la forme ou la conception générale de l'instrument,
- à l'usage ou à la fonction principale attribuée à l'instrument,

- à la localisation de l'instrument (dans l'édifice ou ailleurs).

De même, l'usage de ces termes par les indexeurs et rédacteurs de titre (ou légendes) des fiches n'est pas homogène.

La *clochette d'autel* pourrait très bien être positionnée comme un cas spécifique de la clochette, instrument de musique, car elle n'est guère différente dans sa forme d'autres clochettes à manche telles que les clochettes de service ou d'appel (souvent classées dans les objets d'orfèvrerie).

Le terme *Sonnette d'autel*, dont la définition donnée est tout-à-fait acceptable, est mal utilisé par les indexeurs, puisqu'on y trouve des clochettes d'autel (une seule clochette tenue par un manche).

La définition donnée à la *clochette de procession*, incluant les tintenelles, qui sont aussi des clochettes à manche est curieuse, car quasi identique à celle donnée aux *clochettes de basilique*. Or il convient de ne pas confondre les *clochettes à manche* de type tintenelle (mais finalement guères différentes des clochettes d'autel et des clochettes tout court agitées à la main par un manche) des *Clochettes de basilique* (instrument dont la clochette ne constitue en fait qu'une petite partie et dont le mode de sonnerie est différent). Ceci dit, ce terme n'a été utilisé qu'une seule fois ; il pourrait donc être supprimé de ce thésaurus.

Le terme *carillon liturgique* mis en synonyme de sonnette d'autel mérite discussion, du fait de sa proximité lexicale, et donc d'un risque de confusion pour l'indexeur, avec les « carillons » (ensemble campanaire – souvent installé dans un clocher d'église - permettant de jouer des airs mélodiques, pour faire simple car cela recouvre divers types d'installations) et avec les « carillons tubulaires » (qui ne comportent pas de cloches mais des tubes de différentes dimensions, qui peuvent recouvrir soit des instruments mélodiques soit des instruments d'appel, soit des instruments d'ambiance) ; dans le langage courant, le *carillon* peut aussi désigner toute sonnerie, culturelle ou non, sur plusieurs cloches.

De notre point de vue, il nous paraît hasardeux de retenir l'intitulé des cloches ou clochettes en fonction de leur localisation (de chœur, de sacristie, d'autel...) comme de leur lieu d'usage (d'église, d'horloge, d'hôpital,...). Il est préférable de segmenter ce type d'instrument de musique en fonction de la conception générale ou du mode de fonctionnement ou d'actionnement :

- *cloche* (fixe ou mobile, frappée mécaniquement à distance ou directement, quelle que soit la dimension), avec, éventuellement en quasi synonyme les termes *bourdon*, *braillard*. Certaines cloches de chœur ont une taille et un mode de mise en volée tout-à-fait similaire à celles situées dans le clocher d'une chapelle ;
- *timbre* (objet en forme de coupe renversée, beaucoup plus large que haut), en attirant l'attention sur la dénomination de « timbre d'horloge » à éviter,

car cela peut concerner soit une cloche, soit un timbre tel que défini ci-dessus ;

- *clochette* : terme à réserver aux seules clochettes isolées extraites de leur dispositif de sonnerie (en tant que vestige d'une roue à clochettes par exemple) ou pour des clochettes sans poignée, avec, éventuellement en quasi synonyme le terme *clarine* (distincte de la sonnaille du point de vue technique de fabrication) ;
- *clochette à manche* (objet portatif, agité par une poignée pour provoquer le son) avec, éventuellement, en quasi synonyme les termes *Tintenelle*, *clochette de procession*, *handbell*. On pourrait y inclure aussi les cloches d'exorcisme. De ce point de vue, la *clochette à manche* n'est pas un spécifique du terme *clochette* ;
- *sonnette d'autel* (objet portatif constitué de plusieurs clochettes ou timbres) ;
- *roue à clochettes* (à distinguer des « roues de fortune » et des « roues crécelles » ; lesquelles ne comportent pas de clochettes) ;
- *clochette à hampe* (à la place de *clochette de basilique*, à défaut de trouver un terme plus adéquat).

Pour ces trois derniers termes, on peut discuter de leur rattachement à la catégorie des instruments de musique ou de leur rattachement éventuel à une autre catégorie d'instruments.

Le choix d'un terme générique tel que « roue à clochettes », basé sur la conception générale du dispositif, est tout à fait acceptable pour réunir de façon cohérente des instruments qui ont des dénominations¹ très variables selon les lieux (cf rapport d'inventaire de la SFC, 2011), qui ont un assemblage technique également variable (roue pleine, roue à rayons, en bois ou en fer, présence ou non de clochettes à l'intérieur, etc.) et qui peuvent être situés à des emplacements variables au sein de l'édifice (chœur, tribune, sacristie, etc.).

Reste à traiter le cas particulier de l'instrument rencontré dans l'église St-Pantaléon de Troyes. Nous n'avons pas, pour l'instant, de suggestion pour le choix d'une désignation.

Pour les usages civils et privés, la question de la terminologie se pose tout autant. Ainsi faudrait-il distinguer :

- les *cloches de porte d'entrée* ou de portail, du fait d'un mécanisme d'actionnement qui est souvent spécifique
- les *clochettes d'appel*, de table ou de service, dont une partie recoupe les clochettes à manche à usage religieux (historiquement, les clochettes de

¹ Rouet liturgique, rouelle, roue carillon, rotle, trézain, roue de St Martin ou de Ste Catherine, etc.

service dérivent des clochettes à manche), mais d'autres n'ont pas vraiment une poignée (saisie de la tête du personnage pour agiter la clochette)

- les timbres ou *sonnettes de comptoir*, qui ont de fait un mécanisme d'actionnement spécifique.

Le débat est ouvert...

(Article extrait du bulletin *Patrimoine Campanaire*. Supplément au n° 67, mai-août 2011, publié par la Société Française de Campanologie)